

## Keryaquer

Ce hameau est situé à environ 1000 m au nord-ouest du bourg, sur une petite colline boisée.

Résidant ordinairement à Kerguibrian, à 1000 m plus au nord, Guy LORHO et sa belle-sœur Louise LE MARHADOUR (n°347) possèdent les édifices et droits de labourage d'une tenue à Keryaquer à domaine congéable sous monsieur et madame de Vaudurant. Ils en acquièrent les deux tiers pour 59L de leurs consorts dans la succession de leur défunt oncle messire Yves LORHO, le 2 novembre 1706. La totalité est donc estimable à 88L 10s.

Quatorze ans plus tard, le 5 février 1720, Louise LE MARSHADOUR et Françoise LE FAY, veuve de Guy LORHO, agrandissent leurs possessions à Keryaquer avec les édifices de deux petites tenues à domaine congéable sous les sieurs LE MEZEC. Elles payent 539L au domanier sortant, à savoir Marie LE GOFF, veuve de François GUEGAN, à qui la famille avait déjà eu affaire sur une tenue à Kerguiol.

B1598 - Sénéchaussée d'Auray - 05/02/1720

Paiement

Louise LE MARSHADOUR, veuve de Julien LORHO, et Françoise LE FAY, veuve de Guy LORHO, subrogées aux droits d'Ecuyer Julien LE MEZEC sieur du PASCO et garde naturel des enfants de son mariage avec Dame Marie LE LIVEC, et Ecuyer Jacques Le MEZEC sieur de CANTEZAC, acquièrent les édifices de deux petites tenues à Keryaquer en BRECH, pour 539L 2s selon le prisage effectué le 31 janvier.

contre

Marie LE GOFF, veuve de François GUEGAN.